



**CICR**

20-12-2007 Interview

## Comité international de la Croix-Rouge

Document imprimé depuis le site web du CICR

URL : <http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/landmines-interview-201207>

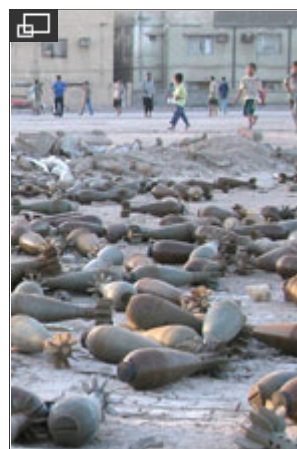
### Mines terrestres antipersonnel : les principaux défis à venir

**En novembre 2007, les États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines se sont réunis en Jordanie pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Ils ont aussi débattu des principaux défis qui les attendent en termes de délais prévus pour le déminage, de destruction des stocks et d'assistance aux victimes. Entretien avec Eve La Haye, conseillère juridique à l'unité Armes du CICR.**

#### Quel était l'objectif de la réunion de la mer Morte et qui a-t-elle rassemblé ?

Pour la première fois, pour leur huitième réunion, à la mer Morte, en Jordanie, les États parties à la Convention sur l'interdiction des mines se sont réunis au Moyen-Orient. Cette réunion a souligné les succès obtenus dans la mise en œuvre de la Convention dans cette région du monde et visait à inciter d'autres États du Moyen-Orient à adhérer à la Convention. Au moins 500 participants des 156 États parties à la Convention, ainsi que des ONG et des organisations internationales, ont participé à la manifestation.

Cette réunion a constitué une occasion de raviver l'intérêt de la communauté mondiale pour le problème des mines terrestres et l'approche adoptée dans la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Elle a permis de conduire des discussions approfondies sur les défis futurs de la Convention, en particulier la gestion des délais prévus pour le déminage et la nécessité de garantir que les survivants des mines terrestres bénéficient d'améliorations tangibles dans les services qui sont mis à leur disposition en termes de traitement, de rééducation physique et de réintégration socioéconomique.



©ICRC/iq-e-00078

#### Quels ont été les résultats les plus importants de la réunion ?

Les États parties ont adopté le rapport intérimaire de la mer Morte, qui mesure les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention depuis la réunion de l'année dernière et définit les secteurs d'activité prioritaires pour l'année à venir. Cet outil devrait permettre aux États parties d'accomplir de réels progrès dans la mise en œuvre et de se concentrer sur les principaux défis futurs pour ce qui est des délais fixés pour le déminage, de la destruction des stocks et de l'assistance aux victimes. Les États ont en outre adopté un modèle volontaire pour aider les États touchés par les mines à demander une prolongation du délai prévu pour le déminage. L'utilisation de ce modèle facilitera la préparation et le traitement de ces demandes.

#### Quels messages clés le CICR a-t-il transmis aux États parties lors de cette réunion ?



Déminage en Afghanistan

©ICRC/af-e-00783

Malgré les accomplissements extraordinaires de ces dix dernières années, cette Convention rencontre des défis majeurs qui doivent être relevés collectivement par les États parties. Le premier d'entre eux est lié aux délais relatifs au déminage, qui arriveront à expiration en 2009 et 2010. La Convention accorde dix ans aux États parties pour dépolluer les zones minées. S'ils ne peuvent pas le faire dans les délais prévus, ils peuvent demander une prolongation. Le succès de la Convention sur l'interdiction des mines sera évalué au regard de la capacité des États à gérer les délais de déminage de façon à assurer la crédibilité de la Convention et à exercer une pression maximale pour que les objectifs soient atteints à la date prévue ou dans un délai supplémentaire réaliste, bien planifié et bénéficiant de fonds appropriés.

Un autre défi clé a trait à l'assistance aux victimes. Dans son discours à la réunion de la mer Morte, le vice-président du CICR a fait remarquer que les États parties entreprenaient de plus en plus d'activités ciblées et à base nationale. Cependant, dans la plupart des pays touchés, nous sommes encore loin d'observer le type de bénéfices que les survivants des mines terrestres s'attendent à tirer de cette Convention. Les États parties doivent intensifier leurs activités pour répondre aux besoins des survivants des mines terrestres, non seulement pour ce qui est du traitement physique de leurs blessures, mais également en matière de rééducation physique et de réintégration sociale et économique dans la société.

Enfin, le CICR a aussi invité tous les États à veiller à ce que les obligations de la Convention relatives à la destruction des stocks continuent, dans un futur proche, de bénéficier du même respect, actuellement presque parfait.

**Maintenant que la Convention a fêté son 10e anniversaire, que faut-il faire, ces dix prochaines années, pour atteindre l'objectif ultime de la Convention, à savoir éliminer les souffrances causées par les mines antipersonnel ?**

Pour atteindre l'objectif ultime de la Convention, les États parties doivent faire tout leur possible pour achever le déminage dans le délai qui leur a été octroyé, ou dès que possible dans un délai supplémentaire réaliste, bien planifié et bénéficiant de fonds appropriés. De plus, les États parties qui possèdent encore des stocks à détruire doivent le faire dans un délai de quatre ans.

Enfin, les États parties comptant un grand nombre de victimes des mines devraient établir des plans nationaux détaillés pour améliorer de façon tangible les services mis à disposition des victimes des mines et d'autres personnes souffrant de handicaps. Les efforts dans ce domaine doivent être intensifiés, car l'assistance aux victimes est une des promesses fondamentales de la Convention.

La plupart de ces défis sont intrinsèquement liés à la mobilisation de ressources financières suffisantes. Sans augmentation sensible des ressources humaines, techniques et financières de tous les États parties, nombre d'États parties touchés par les mines ne pourront sans doute pas respecter leur délai et, dans de nombreux cas, les souffrances des victimes et des survivants des mines ne seront pas allégées.

